

Décision n°2026.0131/DC/SEAP du 16 juillet 2026 du collège de la Haute Autorité de santé portant adoption du rapport d'évaluation technologique intitulé « Radiothérapie peropératoire par photons X, en adjuvant à la tumorectomie, dans le traitement du cancer du sein précoce à faible risque de récurrence »

Le collège de la Haute Autorité de santé ayant valablement délibéré en sa séance du 16 juillet 2026,

Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article L. 161-37 ;

Vu la saisine du Conseil national professionnel d'oncologie inscrite au programme de travail de la Haute Autorité de santé de 2023 ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Le rapport d'évaluation technologique intitulé « Radiothérapie peropératoire par photons X, en adjuvant à la tumorectomie, dans le traitement du cancer du sein précoce à faible risque de récurrence », ci-joint, est adopté.

Article 2

Le directeur général de la Haute Autorité de santé est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Bulletin officiel de la Haute Autorité de santé.

Fait le 16 juillet 2026.

Pour le collège :
La présidente de séance,
Anne-Claude Crémieux
Signé